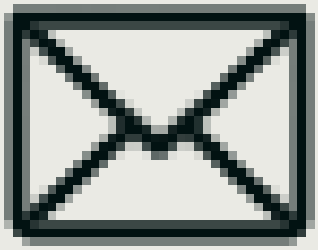
Zoom
sur

Léguer son assurance-vie : quelles sont les questions les plus posées ?

Saviez-vous qu'environ un Français sur deux souscrit à une assurance-vie au cours de son existence ? Bien qu'il s'agisse d'un placement très populaire, peu de personnes savent qu'il peut aussi se transmettre lorsqu'il n'a pas été utilisé. Découvrez ici quelques-uns de nos conseils utiles.



Recevez l'actualité de l'ICP !

Je choisis mes centres d'intérêts

Vous souhaitez en savoir plus l'assurance-vie, la donation ou le legs à l'ICP ?
Contactez Albane de Longpré, Directrice du Mécénat et des Partenariats:

Tél : 01 77 60 77 40

Email : relations.donateurs@icp.fr

Nous serons heureux de faire votre connaissance et d'échanger sur votre projet.

ICP - F. Albert



DÉVELOPPEMENT ICP

Un peu d’histoire pour commencer…

Transmettre tout ou partie de son patrimoine à l’ICP, c’est lui confier le fruit des efforts et les trésors de toute une vie en s’ inscrivant dans une longue tradition de générosité. C’est un acte fort qui témoigne du partage d’une communauté de valeurs et d’ une vision commune de l’enseignement comme source d’émancipation.

Cette générosité particulière s’incarne dans diverses composantes de l’ICP d’aujourd’hui, à commencer par son campus historique de Paris, dont les prémisses remontent à Marie de Médicis et la donation d’un terrain à l’Ordre des Carmes Déchaux. Outre cet acte fondateur, la tradition du legs a également permis d’enrichir les collections de ses bibliothèques ou encore la construction de la bibliothèque Jean de Vernon qui porte le nom de son bienfaiteur.

Vous l’aurez compris, **cet héritage est le fruit de la volonté d’individus ayant souhaité transmettre tout ou partie de leur patrimoine afin d’accompagner l’émergence des générations futures**. Si vous souhaitez vous aussi laisser votre empreinte à l’ ICP, **plusieurs options** s’offrent à vous, **à commencer par l’assurance-vie**. Pour ce faire, découvrez plus bas quelques-unes des questions récurrentes que l’on nous pose à ce sujet !

Nos réponses à vos questions

J’ai lu que vous communiquiez sur l’assurance-vie, mais je n’ai pas bien compris : vous proposez des assurances-vie ?

Non, mais il semble que la confusion soit fréquente. **En aucun cas l’ICP ne propose ces services** qui sont à mettre en place auprès de votre banque ou de votre compagnie d’assurances. En revanche, **nous pouvons percevoir les bénéfices d’un contrat d’assurances-vie**, au décès de son souscripteur. Il s’agit d’une forme de générosité de plus en plus appréciée de nos bienfaiteurs.

Quand puis-je transmettre une assurance-vie ?

Le capital généré par un contrat d’assurance-vie **peut se transmettre soit du vivant** – auquel cas il s’agit d’un don -, **soit au décès du souscripteur** du contrat. Pour cela, il suffit de remplir la clause bénéficiaire du contrat, qui stipule à qui doit être reversé le capital en cas de décès. Il est tout à fait possible de transmettre la totalité ou une partie d’un contrat d’assurance-vie à un organisme comme l’ICP. En effet, en tant qu'Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG), l’ICP est habilité à percevoir les fonds issus d’une assurance-vie.

Quelle est la marche à suivre pour transmettre une assurance-vie ?

Pour transmettre une assurance-vie, il vous faut **remplir la clause bénéficiaire de votre contrat**. Pour cela, vous devez transmettre les indications à votre banque ou à votre conseiller en assurance, soit lors d’un rendez-vous, soit par courrier recommandé, de préférence avec un accusé de réception.

Est-ce que je peux changer d’avis, et comment ?

L’assurance-vie est un produit qui propose une vraie souplesse, et ce à plus d’un titre ! **Vous pouvez changer votre clause bénéficiaire autant de fois que vous le souhaitez, et sans frais** : il vous suffit d’en avertir votre banque ou votre conseiller en assurance, lors d’un rendez-vous ou par courrier recommandé. Le capital ne sera perçu qu’à votre décès, et vous restez évidemment libre de l’utiliser de votre vivant si vous le souhaitez ou que vous en avez besoin.

Publié le 11 juillet 2024 – Mis à jour le 23 juillet 2024

A lire aussi

À LA UNE

DÉVELOPPEMENT ICP

Tous les tags